

SAINT-FÉLIX-D'OTIS

INFORMATION GÉNÉRALE - TERRAIN DE JEUX 2021



Le terrain de jeux aura lieu au Chalet des Loisirs de Saint-Félix-d'Otis, pour les jeunes de **5 ans** (au 30 septembre 2021) à **12 ans**, à temps complet seulement sauf aux vacances des parents.

Durée du terrain de jeux : du 28 juin au 12 août 2021 (7 semaines)

Horaire : du lundi au jeudi

Heures d'arrivée et de départ : 7 h30 à 16 h30

Entre 7 h30 h et 8 h30 : Arrivée et accueil des enfants au chalet des loisirs

8 h30 h à 16 h : Déroulement des activités

16 h à 16 h30 : les parents doivent venir chercher leurs enfants au chalet des loisirs (aucun débordement d'horaire ne sera autorisé)

Coût :

40\$ par semaine/enfant, 30\$ par semaine pour le deuxième enfant, 20\$ par semaine pour le troisième et gratuit pour les autres

- Le paiement de la semaine devra être reçu à la municipalité **vendredi de la même semaine par** : virement entre personne pour les membres de Desjardins au transit : 70019 et folio 020058-4
- ou par interac pour les membres des banques : virement Interac gbrassard@st-felix-dotis.qc.ca réponse : garderie.

Si le solde n'est pas acquitté, des procédures seront prises et votre enfant pourrait se voir retiré du terrain de jeux jusqu'au paiement du solde. Il sera possible, exceptionnellement, de prendre des ententes de paiements qui devront être approuvées par la direction.

Le terrain de jeux est fermé lors des jours fériés; Il est de la responsabilité des parents d'aviser la responsable terrain de jeux, **Cathy Bergeron**, au 581-234-5104, cathybergeron@hotmail.fr, **de tout changement**;

Chaque enfant doit quitter le terrain de jeux avec son parent. S'il doit partir exceptionnellement avec une autre personne, les parents doivent informer la responsable afin d'assurer la sécurité de leur enfant;

Si l'enfant doit quitter seul, un formulaire doit être complété;

Le terrain de jeux est responsable de l'enfant dès son arrivée au local jusqu'à son départ pour le retour à la maison.

ACTIVITÉS :

En raison de la situation exceptionnelle encore cette année, il n'y aura aucune sortie. Les activités extérieures seront priorisées toujours en gardant la distanciation physique et les activités intérieures en cas de pluie. Afin de permettre la baignade supervisée par un sauveteur-plage, quelques journées seront prévues au camping municipal. Ces journées seront planifiées en fonction de la température, et la marche à suivre vous sera transmise au moment opportun.

Quoi apporter :

- Lunch froid ou chaud et 2 collations (un micro-onde sera disponible pour chaque groupe)
- Bouteille d'eau
- Crème solaire, chapeau ou casquette
- Anti-moustiques
- Un imperméable
- Un maillot de bain et une serviette (lors des journées au camping seulement)
- Des vêtements adaptés à la température du jour
- 2 couvres-visage propres, gardés dans un contenant hermétique
- **IMPORTANT : Bac de plastique** (assez grand) identifié au nom de l'enfant afin de mettre tous ses effets (un bac par enfant)
- Pour des raisons d'hygiène, votre enfant devra apporter son matériel (ensemble de crayon feutres et de bois, ciseaux, colle en bâton qui devra être laisser au terrain de jeux

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus, volés ou brisés. Nous recommandons d'identifier les effets personnels de vos enfants.

Fonctionnement spécifique lié à la COVID-19

À l'arrivée et au départ de votre enfant, le parent doit **obligatoirement porter un masque et se présenter au chalet des loisirs à l'entrée**. Selon le niveau d'alerte et l'âge de l'enfant, celui-ci pourrait également devoir porter un couvre-visage lors de certaines activités.

Les procédures suivies par l'équipe du terrain de jeux de Saint-Félix-d'Otis sont établies en fonction du *Guide des mesures COVID-19* produit par l'Association des camps et respectent les règles émises par la Santé publique et le gouvernement. Puisque ces règles évoluent selon l'état de situation sanitaire, nous demandons votre collaboration et compréhension face aux ajustements qui seront requis au courant de l'été.